

**PREFECTURE DES COTES D'ARMOR**  
**DIRECTION DES RELATIONS**  
**AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**  
**BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Communes d'YFFINIAC,  
COETMIEUX, HILLION, LANGUEUX,  
PLEDRAN, POMMERET, QUESOY, TREGUEUX**

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2012, une enquête publique d'un mois du 15 octobre 2012 au 15 novembre 2012 inclus, est ouverte dans la commune d'YFFINIAC, sur la demande présentée par la société Jean STALAVEN SAS en vue de transférer les activités de préparation de produits alimentaires d'origine animale et végétale des sites de SAINT-AGATHON et SAINT-BRIEUC sur le site d'YFFINIAC – ZI du Moulin à Vent et d'augmenter la capacité de production à 265 tonnes par jour de produits finis.

Les communes d'YFFINIAC, COETMIEUX, HILLION, LANGUEUX, PLEDRAN, POMMERET, QUESOY et TREGUEUX sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie d'YFFINIAC, aux jours et heures habituelles d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'YFFINIAC..

Sont désignés par M. le Président du Tribunal administratif, M. François BOLLOCH (cadre commercial en retraite) et M. Henri DERNIER (ingénieur de l'équipement en retraite), respectivement commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'YFFINIAC, les :

<b>- lundi 15 octobre 2012</b>	<b>de 9H00 à 12H00</b>
<b>- mardi 23 octobre 2012</b>	<b>de 14H00 à 17H00</b>
<b>- lundi 29 octobre 2012</b>	<b>de 9H00 à 12H00</b>
<b>- mercredi 7 novembre 2012</b>	<b>de 14H00 à 17H00</b>
<b>- jeudi 15 novembre 2012</b>	<b>de 14H00 à 17H00</b>

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable et à la Mairie d'YFFINIAC, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.